Image not found or type unknown

J'ai signé une convention à blanc par mon employeur: puis je l'annuler par voie d'huissier

Par **paula01**, le **17/07/2019** à **18:30**

Bonjour, je suis employé dans une banque et il ya quelques mois, moi et d'autres collègues dans le circuit de traitement, avons traité des virements qui sont contestés par le client; ce dernier a traduit la banque en justice et l'entreprise nous a exposée puis nous avont été détenus en cellule et relaxés 2 jours plus tard lorsque la banque s'est engagée à rembourser au client son argent.
Par la suite, notre empoyeur nous exige de signer un protocole qui stipule que nous (le personnel dans la chaine de traitement) nous nous engagons à rembourser sous forme de crédit cette somme d'argent mais dans ce protocole, il n'y a aucun montant pour aucun de nous. Ce document est blanc sans montant juste nos nom et nos coordonées. Il nous a forcé à le signer très rapidement avec de grandes menaces.
Sous la contrainte j'ai signé cette convention à blanc sans savoir combien me sera imputé car le Directeur dit que les enquêtes sont encore en cours mais nous oblige tout de même à le faire.
Puis je faire constater ce document par l'huissier afin de le faire annuler? que dois je faire svp.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés